

# Tremplin JazzContreBand 2017

## Informations pratiques

Événement phare dans le paysage culturel franco-suisse, le festival JazzContreBand est issu d'une dynamique transfrontalière se déroulant chaque année au mois d'octobre. Au-delà d'un festival dédié au jazz, ce réseau de 26 salles de spectacles en France et en Suisse regroupe des directeurs et programmeurs travaillant à une meilleure circulation des publics et des artistes.

En 2017, pour la première année, l'association JazzContreBand organise un tremplin jazz.

## Qui ?

Des jeunes formations jazz.  
4 groupes sélectionnés pour le tremplin.  
1 seul lauréat.

## Où et quand ?

Dimanche 22 octobre, à Genève. Prestation publique d'une durée de 30 minutes devant un jury de professionnels.

## Postulation

Par courrier  
— la fiche d'inscription dûment remplie et signée par les membres du groupe

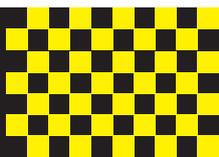
Par mail  
— des liens internet de concerts/enregistrements présentant 3 morceaux, dont au moins 2 compositions, représentatifs du répertoire  
— bio du groupe / CV succinct de chaque musicien

## Délai

Inscription jusqu'au lundi 12 juin 2017.  
Sélection le 26 juin.

## Récompense

Le groupe lauréat sera programmé pendant la saison JazzContreBand 2017-2018 et en ouverture du festival 2018.



# Règlement Tremplin JazzContreBand

## Préambule

JazzContreBand organise le premier «Tremplin JazzContreBand» qui aura lieu le dimanche 22 octobre 2017.

## Article 1

### Conditions de participation des groupes sélectionnés

Ce tremplin présentera les quatre groupes sélectionnés par la commission tremplin de JazzContreBand. Les dossiers de candidatures doivent parvenir avant le 12 juin 2017.

Les participants à cette sélection doivent correspondre aux exigences suivantes : présenter des compositions originales, n'étant pas sous contrat avec une maison de disques, formation : du duo au sextet, au moins la moitié des artistes issus de la région franco-suisse (si trio, au moins 2 sur 3), les musiciens du groupe ont tous moins de 30 ans, en cas de sélection les groupes doivent présenter les mêmes musiciens sur la démo que lors du tremplin et des concerts à suivre. Le jury sera sensible au fait que le groupe soit franco-suisse.

## Article 2

### Dossier de candidature

Chaque groupe devra déterminer une personne de contact faisant le lien entre le groupe et JazzContreBand. Pour postuler, les éléments suivants devront être remis :

- par courrier postal: la fiche d'inscription dûment remplie et signée par l'ensemble des membres du groupe
- par mail: la fiche d'inscription dûment remplie et scannée, des liens internet de concerts/enregistrements présentant 3 morceaux dont au minimum 2 compos représentatifs du répertoire, bio du groupe / CV succinct de chaque musicien.

## Article 3

### Déroulement du tremplin

4 groupes seront choisis pour participer au tremplin qui se déroulera le dimanche 22 octobre 2017.

Les formations postulant au tremplin s'engagent à se produire ce jour-là pour une durée de 30 minutes. Cette prestation aura lieu en public. Ce tremplin pourra être enregistré, radio diffusé ou télévisé; les participants ne pourront prétendre à aucun cachet ni à aucun droit de suite.

Les groupes autorisent l'utilisation de leur nom dans les différents supports de communication de JazzContreBand (physique et numériques) et ne pourront en aucun cas demander une indemnité financière.

Les groupes postulant au tremplin autorisent JazzContreBand à utiliser leurs morceaux pour la promotion de ce tremplin.

## Article 4

### Le jury

Le jury sera présidé par Daniel Humair et composé de professionnels de la musique. En cas de défaillance d'un membre du jury, JazzContreBand peut pourvoir à son remplacement et son choix ne peut en aucun cas être contesté par des tiers.

Les décisions du jury n'auront pas à être justifiées et seront sans appel. Les critères de choix du jury porteront sur : la qualité d'interprétation individuelle et collective, l'originalité de la démarche musicale, le potentiel de développement artistique.

## Article 5

### Annonce du groupe lauréat

L'annonce du groupe lauréat aura lieu le dimanche 22 octobre, à l'issue du tremplin, après une période de délibération tenue à huis clos entre les membres du jury.

## Article 6

### Prix

Le groupe lauréat du tremplin se verra remettre le prix suivant: 6 dates rémunérées, planifiées pour la saison JazzContreBand 2017-2018 (3 dates en France et 3 dates en Suisse) dans les salles partenaires du réseau, dont la date d'ouverture du festival JazzContreBand 2018, la labellisation du groupe JazzContreBand Tremplin 2017.

## Article 7

### Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce tremplin implique de la part des candidats et du jury l'acceptation pure et simple du présent règlement.

## Article 8

### Annulation du concours

Le non respect des obligations prescrites dans ce règlement entraînera l'annulation du résultat et des récompenses. JazzContreBand s'emploiera au strict respect des diverses clauses du présent règlement. Néanmoins pour faire face à toute éventualité qui pourrait nuire au bon déroulement du tremplin, JazzContreBand prendra toute mesure nécessaire.

